

Charte d'engagement entre les acteurs de la formation et Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour une volonté partagée de favoriser la découverte des métiers auprès des différents publics

Pourquoi une charte d'engagement régionale ?

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est une association créée à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2019 pour fédérer les acteurs régionaux de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation. Au cœur de son action, il y a la volonté de favoriser la découverte des métiers de tous les secteurs d'activité pour tous les publics en quête d'orientation (collégiens, lycéens, étudiants, adultes en reconversion, demandeurs d'emploi) et de transmettre une information généraliste, objective, fiable et de qualité sur les métiers, les formations, les secteurs d'activité et les débouchés professionnels dans notre région.

Pour cela, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation met en place directement ou soutient financièrement des actions concrètes et innovantes accessibles à tous les publics et réparties sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des actions proposées par l'Agence valorisent les métiers qui recrutent en Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre aux besoins spécifiques de la région.

Notre ADN, la découverte des métiers au cœur des territoires pour favoriser une orientation choisie

La découverte des métiers vise à faciliter la construction d'un projet d'orientation pour chacun, en cohérence avec ses centres d'intérêt, ses aptitudes et les besoins du territoire. Elle permet d'ouvrir le champ des possibles, de réduire les déterminismes liés au genre, à l'origine sociale ou géographique, à l'œuvre dans les choix d'orientation, et de favoriser l'ambition en limitant l'autocensure et les représentations erronées sur les métiers.

Sur l'ensemble du territoire, la découverte des métiers proposée doit être la plus large possible avec une attention particulière sur les métiers de l'industrie, du numérique et de la santé, de l'agriculture et du vivant et sur les enjeux et impacts des transitions écologiques, numériques, industrielles et démographiques sur les différents métiers.

Il s'agit avant tout de faire découvrir le monde professionnel, son fonctionnement, la diversité des secteurs, des parcours professionnels et des métiers, et de mieux faire connaître les réalités concrètes du monde du travail et des conditions d'exercice. Les informations recueillies lors des actions de découverte des métiers permettent à chaque usager d'enrichir les choix possibles pour son avenir, et de faire bouger ses représentations afin de se projeter plus facilement dans le monde professionnel et de préciser son projet d'orientation.



Périmètre de la charte

La charte n'intègre pas l'ensemble des actions mises en œuvre par l'Agence mais uniquement les 5 actions listées ci-dessous :

- **Le Bus de l'orientation** : les acteurs de la formation seront intégrés à la liste des partenaires du bus. Ils pourront être sollicités par les établissements scolaires ou par les organisateurs de l'évènement (pour la tournée "hors scolaire") afin de contribuer à l'enrichissement du pôle professionnel du dispositif.
- **La Caravane des métiers** : deux configurations sont possibles pour cette action :
 - o Situation 1 : les acteurs de la formation souhaitent être exposants pour tout ou partie des étapes de la Caravane des métiers et intervenir en propre sur un stand pour présenter les métiers et les formations et effectuer des démonstrations de métiers. A noter que dans ce cas, outre la signature du formulaire d'engagement, ils devront aussi répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt spécifique à ce dispositif.
 - o Situation 2 : les acteurs de la formation pourront être sollicités par un des exposants de l'évènement pour intervenir sur son stand et réaliser des démonstrations de métiers.
- **Les Afterschool/Afterwork et opérations de réseautage** : les acteurs de la formation pourront être sollicités par l'Agence pour intervenir, soit dans le cadre de soirées "Afterschool" ou "Afterwork" organisées sur le site de Clermont-Ferrand et dans lesquelles sont conviés les jeunes et leurs familles (Afterschool) et tous les publics (Afterwork), soit dans le cadre d'opérations de réseautage telle que "2h pour réseauter" (opération organisée en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne pour les étudiants décrocheurs). Ces rendez-vous offrent aux participants l'occasion de mieux connaître les métiers, les secteurs professionnels et les voies de formation disponibles dans la région, de rencontrer des acteurs de la formation et de s'informer sur les opportunités d'orientation et d'insertion professionnelle en région.
- **Les forums de l'orientation et des métiers** : les acteurs de la formation pourront être sollicités par les porteurs de projet retenus dans le cadre de l'appel à projets "Forums de l'orientation et des métiers" mis en œuvre par l'Agence pour animer un stand lors de l'évènement.
- **Les actions Ecole-Entreprise** : les acteurs de la formation pourront être sollicités par un des 6 opérateurs du dispositif Actions Ecole-Entreprise (Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB, CPME, Enactus, Medef, Entreprendre pour apprendre) pour intervenir dans certaines des actions et sur certains territoires.

Les engagements

L'Agence donne la possibilité aux acteurs de la formation d'intervenir dans les actions mentionnées ci-dessus afin d'enrichir l'expérience des usagers par la transmission d'informations actualisées, riches et concrètes sur les métiers et les formations.

Les acteurs de la formation s'engagent à respecter le cadre déontologique décliné ci-après, lors des actions menées conjointement avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, afin de favoriser la découverte des métiers correspondant à leurs secteurs d'activités :

- *Apporter des informations actualisées, objectives et concrètes sur les métiers et leurs activités, les conditions de travail, les perspectives d'embauche et de carrières, les évolutions des métiers en lien notamment avec les transitions écologiques, numériques et industrielles,*
- *Apporter une information transversale et complète sur l'ensemble des formations qui existent dans leurs secteurs d'activités,*
- *Ne pas promouvoir uniquement son établissement de formation ou son réseau mais promouvoir également l'offre de formation existante en région et disponible sur les outils régionaux comme O'reka et Coté Formations.*
- *Intervenir de façon adaptée en fonction du public,*
- *Faciliter la mise en relation entre le monde professionnel et les usagers pour les aider à affiner leur projet d'orientation,*
- *Valoriser la mixité des métiers, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'inclusion dans le monde du travail.*

De son côté, l'Agence s'engage à intégrer les acteurs de la formation signataires de la charte dans une "liste des partenaires qualifiés", à les valoriser en communiquant leurs coordonnées à ses interlocuteurs pour les accompagner dans la mise en place des différentes actions. Les acteurs de la formation pourront être sollicités et/ou se mobiliser pour intervenir sur certaines actions et s'engagent dans ce cas à respecter le cadre de la charte.

Durée d'engagement dans la charte

Pour une volonté partagée de favoriser la découverte des métiers auprès des différents publics, la durée de l'engagement dans la charte pour les acteurs de la formation signataires est de **deux ans** (avec possibilité de reconduction). A cette date, le formulaire d'engagement prendra fin sans formalités. Si les parties souhaitent renouveler leur collaboration pour une durée supplémentaire de 2 ans, un nouveau formulaire d'engagement sera préparé, complété et signé en amont de l'échéance.

En cas de non-respect des engagements de la présente charte, un terme pourra être mis à la collaboration et le formulaire d'engagement sera alors résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties par simple notification écrite.